

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

TRENTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

QUATRIÈME SESSION

Projet de loi n° 232

(PRIVÉ)

**Loi concernant la Société coopérative agricole
du canton de Granby**

Première lecture

Deuxième lecture

Troisième lecture

PRÉSENTÉ

Par M. RICHARD VERREAULT



L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

1 9 7 9

Projet de loi n° 232

(PRIVÉ)

Loi concernant la Société coopérative agricole du canton de Granby

ATTENDU que la Société coopérative agricole du canton de Granby a été constituée en 1938 en vertu de la Loi des sociétés coopératives agricoles et qu'elle est régie par cette loi et par les chapitres 126 des lois de 1950/1951, 165 de 1954/1955 et 139 de 1966/1967;

Qu'elle désire changer son nom et adopter une identification commerciale reflétant sa véritable dimension nationale et internationale;

À ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement de l'Assemblée nationale du Québec, décrète ce qui suit:

1. Le nom de la Société coopérative agricole du canton de Granby est changé en celui d'«Agropur, Coopérative agro-alimentaire».

2. L'article 1 du chapitre 126 de lois de 1950/1951 est modifié par le retranchement des deuxième et troisième alinéas.

3. La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.